

# TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
TABLE DES MATIÈRES.....	ii
RÈGLEMENT DE ZONAGE .....	1
CHAPITRE 1 .....	2
DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET ADMINISTRATIVES .....	2
1.1 Préambule .....	2
1.2 Titre du règlement .....	2
1.3 Entrée en vigueur .....	2
1.4 Abrogation des règlements antérieurs.....	2
1.5 Territoire et personnes touchés par le présent règlement.....	2
1.6 Bâtiments, constructions, terrains et emplacements affectés .....	2
1.7 Annulation .....	2
1.8 Amendements .....	2
1.9 Règlements et lois .....	3
1.10 Application du règlement de zonage .....	3
1.10.1 Inspecteur des bâtiments .....	3
1.10.2 Conditions d'émission des permis et certificats.....	3
1.10.3 Application continue .....	3
1.11 Renvoi .....	3
CHAPITRE 2 .....	4
DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES .....	4
2.1 Numérotation du règlement .....	4
2.2 Plans et grille des spécifications.....	4
2.2.1 Plan de zonage et grille des spécifications .....	4
2.2.2 Plan des contraintes naturelles et anthropiques .....	4
2.2.3 Plan de localisation du réseau routier supérieur, des dessertes de transit du réseau routier local et de la voie ferrée .....	4
2.3 Plan de zonage .....	4
2.3.1 Découpage du territoire en zones .....	4
2.3.2 Zone et secteur .....	4
2.3.3 Identification des zones .....	4
2.3.4 Interprétation des limites de zones.....	5
2.4 Grille des spécifications.....	5
2.4.1 Généralités .....	5
2.4.2 Usages autorisés .....	6
2.4.3 Usages spécifiquement autorisés ou exclus .....	6
2.4.4 Normes d'implantation .....	6
2.4.5 Normes et spécifications particulières.....	6
2.5 Incompatibilité des dispositions générales et particulières.....	6
2.6 Interprétation du texte.....	6
2.7 Interprétation des tableaux .....	7
2.8 Unité de mesure .....	7
2.9 Interprétation des mots, termes ou expressions .....	7
2.10 Documents annexés .....	7
CHAPITRE 3 .....	37
CLASSIFICATION DES USAGES.....	37
3.1 Classification de référence .....	37
3.2 Interprétation .....	37
3.3 Classes, sous-classes et usages .....	37
3.3.1 Classe d'usages résidentiels .....	37
3.3.1.1 Sous-classes résidentielles : .....	37
3.3.2 Classe d'usages liés au commerce et aux services.....	38
3.3.2.1 Sous-classe 1 : commerce de détail.....	38
3.3.2.2 Sous-classe 2 : commerce de gros .....	38
3.3.2.3 Sous-classe 3 : commerce d'équipements mobiles lourds.....	38
3.3.2.4 Sous-classe 4 : services .....	39
3.3.2.5 Sous-classe 5 : Hébergement et restauration .....	40

3.3.2.6	Sous-classe 6 : communications et transports en commun .....	41
3.3.3	Classe d'usages industriels .....	42
3.3.3.1	Sous-classe 1 : industrie peu ou non contraignante.....	43
3.3.3.2	Sous-classe 2 : industrie contraignante.....	43
3.3.3.3	Sous-classe 3 : usages liés à la disposition des déchets et au recyclage .....	43
3.3.3.4	Sous-classe 4 : industrie extractive .....	44
3.3.4	Classe d'usages communautaires .....	44
3.3.4.1	Sous-classe 1: services publics.....	44
3.3.5	Classe d'usage de récréation, de sports et loisirs et de conservation .....	45
3.3.5.1	Sous-classe 1 : services à caractère socioculturel.....	45
3.3.5.2	Sous-classe 2 : parcs publics, centres récréatifs, aréna et installations sportives .....	45
3.3.5.3	Sous-classe 3 : équipements d'accueil spécifiquement touristiques .....	45
3.3.5.4	Sous-classe 4: conservation et récréation extensive .....	45
3.3.6	Classe d'usages agricoles et forestiers.....	45
3.3.6.1	Sous-classe 1 : Agriculture .....	45
3.3.6.2	Sous-classe 2 : Forêt.....	45
3.3.6.3	Sous-classe 3 : Pêche et piégeage.....	46
3.3.6.4	Sous-classe 4 : Usages forestiers de conservation.....	46
3.3.7	Classe d'usages transport lourd, équipements de télécommunications et production d'énergie et réseaux urbains .....	46
<b>CHAPITRE 4</b>	.....	<b>47</b>
<b>DISPOSITIONS S'APPLIQUANT À L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE</b>	.....	<b>47</b>
4.1	Dispositions générales .....	47
4.1.1	Usages principaux autorisés .....	47
4.1.1.1	Usages autorisés dans toutes les zones .....	47
4.1.1.2	Usages prohibés dans toutes les zones.....	47
4.1.1.3	Utilisation d'un terrain vacant .....	48
4.1.1.4	Entretien .....	48
4.1.2	Dispositions générales relatives au bâtiment principal .....	48
4.1.2.1	Nombre de bâtiments principaux par terrain .....	48
4.1.2.2	Emplacement d'un bâtiment principal.....	48
4.1.2.3	Hauteur maximale d'un bâtiment principal .....	49
4.1.2.4	Niveau d'un bâtiment principal.....	49
4.1.2.5	Intégration architecturale des bâtiments.....	49
4.1.2.6	Dispositions relatives aux toits-terrasses .....	50
4.1.3	Dispositions s'appliquant aux marges .....	50
4.1.3.1	Dispositions générales.....	50
4.1.3.2	Marge avant.....	51
4.1.3.3	Marges latérales .....	51
4.1.3.4	Marge arrière .....	51
4.1.3.5	Marge donnant sur un lac ou un cours d'eau .....	52
4.1.3.6	Éventualité où une marge n'est pas prévue à la grille des spécifications .....	52
4.1.4	Superficie et dimensions minimales d'un bâtiment principal.....	52
4.1.4.1	Superficie .....	52
4.1.4.2	Largeur minimale .....	52
4.1.5	Dispositions générales relatives aux bâtiments accessoires .....	52
4.1.5.1	Présence d'un bâtiment principal.....	52
4.1.5.2	Nombre de bâtiments accessoires par terrain .....	52
4.1.5.3	Conversion des bâtiments accessoires .....	53
4.1.5.4	Dispositions spécifiques relatives aux abris d'auto .....	53
4.1.5.5	Dispositions spécifiques relatives à une serre domestique.....	53
4.1.5.6	Dispositions spécifiques relatives aux équipements accessoires .....	53
4.1.5.6.1	Dispositions relatives aux antennes .....	54
4.1.5.6.2	Dispositions relatives aux éoliennes .....	54
4.1.5.6.3	Dispositions relatives aux panneaux solaires .....	54
4.1.5.6.4	Dispositions relatives aux appareils de climatisation et d'échange thermique .....	55
4.2	Constructions, ouvrages et équipements accessoires au bâtiment principal.....	55
4.2.1	Champ d'application .....	55
4.2.2	Dispositions générales .....	55
4.2.3	Bâtiments, constructions, ouvrages et équipements accessoires autorisés dans les marges et les cours	55

4.2.4	Emplacement d'angle et transversal .....	62
4.2.5	Dégagement minimal d'une emprise publique .....	62
4.3	Usages complémentaires .....	62
4.3.1	Lignes de transport d'énergie .....	62
4.3.2	Triangle de visibilité sur un emplacement d'angle .....	63
4.3.3	Protection des bornes-fontaines .....	63
4.3.4	Aménagement des aires libres .....	63
4.3.5	Murets ou mur de soutènement et de clôtures à des fins de sécurité .....	63
4.3.5.1	Certificat d'autorisation .....	63
4.3.5.2	Murets destinés à la rétention d'un terrain .....	63
4.3.5.3	Muret ou mur de soutènement .....	64
4.3.5.4	Aménagement d'un muret sur un talus ou à moins de deux (2,0) m d'un talus existant .....	64
4.3.5.5	Clôtures et sécurité .....	64
4.3.6	Plantation, entretien et protection des boisés .....	64
4.3.6.1	Dispositions générales .....	64
4.3.6.2	Distances à respecter .....	64
4.3.6.3	Essences interdites .....	65
4.3.6.4	Entretien .....	65
4.3.7	Dispositions applicables aux travaux de remblai et de déblai .....	65
4.3.7.1	Application .....	65
4.3.7.2	Matériaux autorisés .....	66
4.3.7.3	Aménagement des terrains .....	66
4.3.8	Dispositions s'appliquant aux accès et au stationnement .....	67
4.3.8.1	Cadre d'application .....	67
4.3.8.2	Voies d'accès à l'emplacement .....	67
4.3.8.3	Dispositions particulières .....	67
4.3.9	Dispositions applicables aux enseignes .....	70
4.3.9.1	Dispositions générales .....	70
4.3.9.2	Enseignes autorisées sans certificat d'autorisation .....	72
4.3.9.3	Dispositions applicables aux enseignes publicitaires (panneaux-réclame) .....	73
4.3.9.4	Dispositions particulières aux enseignes mobiles .....	73
4.3.9.5	Dispositions portant sur les enseignes sur véhicule .....	73
4.3.9.6	Enlèvement des enseignes à l'expiration d'un usage .....	74
4.3.9.7	Dispositions spécifiques relatives à l'affichage aux abords du circuit cyclable .....	74
4.3.9.8	Dispositions spécifiques relatives à l'affichage aux abords du réseau routier supérieur .....	75
4.3.9.9	Dispositions spécifiques relatives à l'affichage aux abords du réseau hydrographique principal et sur les îles .....	75
4.3.10	Dispositions portant sur les usages dans l'emprise du circuit cyclable (Véloroute) et dans un corridor de 500 m de cette emprise .....	75
4.3.11	Conteneurs à déchets .....	76
4.3.11.1	Dispositions générales .....	76
4.3.11.2	Conteneurs à déchets implantés à des fins de construction .....	76
4.3.12	Garde d'animaux pour des fins domestiques .....	76
4.3.12.1	Garde et possession des animaux domestiques de compagnie .....	76
4.3.12.2	Garde et possession de certaines espèces d'animaux .....	76
4.3.12.3	Garde et possession et élevage des animaux de ferme .....	77
4.3.12.3.1	Normes d'implantation .....	77
4.3.12.3.2	Normes de sécurité d'hygiène et d'entretien .....	79
4.4	Usages provisoires .....	80
4.4.1	Nature des usages provisoires .....	80
4.4.2	Certificat d'autorisation .....	80
4.4.3	Dispositions générales .....	81
4.4.3.1	Nature des installations .....	81
4.4.3.2	Démantèlement des installations physiques .....	81
4.4.4	Bâtiment desservant un immeuble en construction ou en rénovation .....	81
4.4.5	Dispositions applicables aux commerces saisonniers .....	81
4.4.5.1	Dispositions générales .....	81
4.4.5.2	Commerces saisonniers de produits agricoles ou d'arbres de Noël .....	81
4.4.5.3	Commerce saisonnier de restauration .....	81
4.4.6	Bâtiment préfabriqué inhérent à la vente immobilière .....	82

4.4.7	Cirque et carnaval .....	82
4.4.8	Abri en vue de soutenir un événement commercial, un festival ou un événement particulier .....	82
4.4.8.1	Nature des installations .....	82
4.4.8.2	Durée et activités .....	82
4.4.8.3	Implantation .....	82
4.4.9	Commerce de détail d'articles usagés autres que pièces détachées, rebuts, véhicules ou équipements mobiles .....	82
4.4.9.1	Dispositions générales.....	82
4.4.9.2	Usages résidentiels ou zones résidentielle ou de villégiature .....	83
4.4.9.3	Usages autres que résidentiels et zones autres que résidentielles ou de villégiature .....	83
4.5	Dispositions relatives aux territoires à contraintes .....	83
4.5.1	Dispositions applicables aux zones à risques de mouvement de sol (glissement de terrain) du lac Saint-Jean et des rivières Péribonka, Petite-Péribonka, Mistassini et Mistassibi .....	83
4.5.1.1	Dispositions générales.....	83
4.5.1.2	Dispositions spécifiques relatives aux constructions, ouvrages et travaux dans les zones à risque de mouvements de sol.....	83
4.5.1.3	Constructions, bâtiments ou ouvrages autorisés dans une zone à risque .....	86
4.5.1.4	Conditions d'émission du permis ou du certificat .....	86
4.5.1.5	Méthodes applicables pour déterminer le degré de la pente ainsi que le bas et le haut de la pente .....	86
4.5.2	Dispositions applicables aux zones comportant des risques connus d'inondation.....	87
4.5.2.1	Identification des zones d'inondation.....	87
4.5.2.2	Dispositions concernant les constructions et les ouvrages autorisés .....	87
4.5.3	Dispositions ayant trait à la protection des territoires d'intérêt.....	90
4.5.3.1	Dispositions générales relatives aux territoires d'intérêt .....	90
4.5.3.1.1	Territoire assujéti.....	90
4.5.3.1.2	Constructions et ouvrages autorisés .....	90
4.5.3.1.3	Revêtement extérieur .....	90
4.5.3.2	Dispositions applicables aux territoires d'intérêt culturel ou historique .....	90
4.5.3.3	Dispositions spécifiques relatives aux territoires d'intérêt historique.....	91
4.5.3.3.1	Territoire assujéti .....	91
4.5.3.3.2	Règles générales d'implantation .....	91
4.5.3.3.3	Réfection, modification ou agrandissement aux constructions existantes .....	91
4.5.3.3.4	Travaux sylvicoles.....	91
4.5.3.3.5	Travaux d'excavation .....	92
4.5.3.3.6	Dispositions particulières aux sites archéologiques et secteurs de concentration de sites archéologiques .....	92
4.5.3.3.6.1	Territoire assujéti .....	92
4.5.3.3.6.2	Autorisation préalable .....	92
4.5.3.3.6.3	Mise en valeur des sites et artefacts .....	93
4.5.3.4	Dispositions spécifiques relatives aux territoires d'intérêt culturel .....	93
4.5.3.4.1	Règles générales d'implantation .....	93
4.5.3.4.2	Réfection, modification ou agrandissement aux constructions existantes .....	93
4.5.3.4.3	Travaux sylvicoles .....	93
4.5.3.5	Dispositions particulières applicables au corridor des rivières Mistassini et Mistassibi .....	94
4.5.3.6	Dispositions particulières applicables aux territoires d'intérêt écologique.....	95
4.5.3.7	Dispositions particulières applicables aux territoires d'intérêt esthétique .....	96
4.5.3.8	Dispositions spécifiques relatives aux territoires d'intérêt esthétique.....	97
4.5.3.8.1	Règle générale d'implantation .....	97
4.5.3.8.2	Dispositions particulières au réseau hydrographique principal.....	97
4.5.3.8.3	Travaux d'abattage .....	97
4.5.3.8.4	Dispositions spécifiques aux chutes et aux plages .....	97
4.5.3.8.5	Dispositions spécifiques aux paysages .....	98
4.5.3.8.5.1	Constructions et ouvrages autorisés.....	98
4.5.3.9	Dispositions spécifiques relatives aux territoires d'intérêt écologique.....	98
4.5.3.9.1	Règles spécifiques à l'affichage.....	98
4.5.3.9.2	Dispositions spécifiques aux habitats fauniques .....	98
4.5.3.9.3	Dispositions spécifiques aux milieux humides .....	98
4.5.3.9.3.1	Territoire assujéti .....	98
4.5.3.9.3.2	Constructions et ouvrages autorisés.....	98

	4.5.3.9.3.3 Travaux autorisés .....	98
	4.5.3.9.4 Dispositions spécifiques aux frayères .....	98
	4.5.3.9.4.1 Constructions et ouvrages autorisés.....	98
	4.5.3.9.4.2 Règles minimales d'implantation .....	98
	4.5.3.9.4.3 Travaux autorisés .....	98
	4.5.3.9.4.4 Abattage .....	99
	4.5.3.9.4.5 Dispositions spécifiques aux peuplements forestiers .....	99
4.5.4	Dispositions applicables aux constructions et ouvrages aux abords des voies de circulation .....	99
4.5.4.1	Territoire assujetti .....	99
4.5.4.2	Autorisation préalable.....	99
4.5.4.3	Constructions et ouvrages autorisés .....	99
	4.5.4.3.1 Exception .....	99
4.5.4.4	Normes minimales d'implantation.....	100
4.5.4.5	Dispositions spécifiques relatives à l'implantation le long de certains tronçons du réseau routier majeur .....	100
4.5.5	Dispositions spécifiques relatives à l'aménagement de nouveaux accès routiers aux abords des voies de circulation du réseau routier supérieur .....	100
4.5.5.1	Territoire assujetti .....	100
4.5.5.2	Règles minimales d'aménagement .....	100
4.5.6	Dispositions relatives à l'implantation de sentiers récréatifs de motoneige et de VTT .....	101
4.5.6.1	Territoire assujetti .....	101
4.5.6.2	Autorisation de la MRC.....	101
4.5.6.3	Règles minimales d'implantation des sentiers.....	101
4.5.6.4	Principe de réciprocité .....	101
4.5.7	Dispositions relatives à l'implantation des infrastructures du réseau majeur de transport d'énergie et de communication .....	101
4.5.7.1	Territoire assujetti .....	101
4.5.7.2	Règles minimales d'implantation des infrastructures .....	101
4.5.7.3	Principe de réciprocité .....	101
4.5.8	Dispositions relatives aux lieux d'élimination des résidus issus de l'occupation humaine .....	101
4.5.8.1	Territoire assujetti .....	101
4.5.8.2	Autorisation préalable.....	102
4.5.8.3	Constructions et ouvrages autorisés .....	102
4.5.8.4	Dispositions spécifiques aux lieux d'enfouissement sanitaire et dépôts .....	102
4.5.8.5	Dispositions spécifiques aux équipements collectifs relatifs au traitement des eaux usées d'origine domestique.....	102
4.5.8.6	Règles minimales d'implantation .....	103
4.5.9	Dispositions relatives aux constructions commerciales et industrielles identifiées comme contraintes anthropiques .....	103
4.5.9.1	Territoire assujetti .....	103
4.5.9.2	Règles minimales d'implantation .....	103
4.5.9.3	Principe de réciprocité .....	103
4.5.10	Dispositions relatives aux aires industrielles.....	104
4.5.10.1	Territoire assujetti .....	104
4.5.10.2	Constructions et ouvrages.....	104
4.5.10.3	Règles minimales d'implantation .....	104
4.5.11	Dispositions spécifiques relatives aux usages aux abords des rivières à ouananiche .....	104
4.5.11.1	Territoire assujetti .....	104
4.5.11.2	Règles générales d'implantation.....	104
4.5.11.3	Travaux d'abattage .....	104
4.5.11.4	Travaux d'excavation du sol .....	105
4.5.12	Dispositions spécifiques relatives aux zones à risques de mouvement de sol (zone d'érosion) du lac Saint-Jean et des rivières Péribonka, Petite-Péribonka, Mistassini et Mistassibi .....	105
4.5.12.1	Territoire assujetti .....	105
4.5.12.2	Constructions, ouvrages et travaux autorisés .....	105
4.6	Dispositions applicables aux rives et au littoral .....	105
4.6.0	Généralités .....	105
4.6.1	Dispositions applicables aux rives de tous les lacs et cours d'eau .....	106
4.6.2	Dispositions applicables au littoral de tous les lacs ou cours d'eau.....	108
4.7	Dispositions relatives aux ouvrages collectifs de captage d'eau (prise d'eau) .....	108

4.7.1	Territoire assujetti .....	108
4.7.2	Détermination de l'aire d'alimentation .....	108
4.7.3	Dispositions spécifiques relatives aux travaux, constructions et ouvrages autorisés .....	109
4.8	Dispositions applicables aux réservoirs d'huile et de propane .....	109
4.8.1	Dans le cas d'un usage résidentiel .....	109
4.8.2	Usage autres que résidentiels à l'exception des centres de ravitaillement .....	110
4.9	Postes de pompage, postes de contrôle et bâtiments similaires .....	110
4.10	Protection des boisés et des arbres .....	110
4.11	Dispositions portant sur la sécurité des clôtures ou des barrières obstruant un chemin .....	111
4.12	Dispositions générales relatives aux nuisances .....	111
4.12.1	Territoire assujetti .....	111
4.12.2	Règle générale .....	111
4.13	Dispositions générales relatives aux constructions et ouvrages aux abords des lacs et cours d'eau sur terres publiques .....	111
4.13.1	Territoire assujetti .....	111
4.13.2	Règles d'implantation .....	111
4.13.3	Règles relatives aux travaux sylvicoles sur terres publiques .....	111
<b>CHAPITRE 5 (Règlement 1699-17) .....</b>		<b>112</b>
<b>DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES RÉSIDENTIELS .....</b>		<b>112</b>
5.1	Usages principaux autorisés .....	112
5.2	Marges .....	112
5.2.1	Marge avant .....	112
5.2.2	Marges latérales .....	112
5.2.3	Marge arrière .....	112
5.2.3.1	Dispositions générales .....	112
5.2.3.2	Emplacements de forme irrégulière .....	112
5.2.4	Marge donnant sur un lac ou un cours d'eau .....	112
5.2.5	Éventualité où une marge n'est pas prévue à la grille des spécifications .....	112
5.3	Superficie et dimensions minimales d'un bâtiment principal .....	112
5.3.1	Superficie .....	112
5.3.2	Largeur et profondeur minimales .....	113
5.4	Densité résidentielle nette .....	113
5.4.1	Disposition générale .....	113
5.4.2	Identification des classes de densité .....	113
5.4.3	Couvert végétal dans les zones de villégiature et les emplacements riverains à l'extérieur du périmètre d'urbanisation .....	114
5.5	Bâtiments accessoires résidentiels .....	114
5.5.1	Dispositions générales .....	114
5.5.2	Normes d'implantation .....	115
5.5.2.1	Normes générales d'implantation des bâtiments accessoires .....	115
5.5.2.2	Normes d'implantation spécifiques aux bâtiments accessoires attenants .....	116
5.5.2.3	Normes d'implantation spécifiques aux bâtiments accessoires isolés .....	116
5.5.2.4	Dispositions relatives aux gazebos .....	117
5.5.2.5	Dispositions relatives aux bâtiments accessoires sur des emplacements riverains .....	117
5.6	Constructions temporaires complémentaires aux usages résidentiels .....	118
5.6.1	Abri temporaire hivernal .....	118
5.6.2	Abri temporaire pour projets spéciaux .....	118
5.6.3	Toile de gazon et clôture à neige .....	119
5.6.4	Entreposage extérieur .....	119
5.6.5	Accès à la cour arrière des habitations contigües .....	119
5.7	Dispositions particulières aux clôtures, haies ou murets .....	119
5.7.1	Clôtures interdites .....	119
5.7.2	Aménagement et entretien .....	119
5.7.3	Normes d'implantation et d'aménagement .....	120
5.8	Espace libre commun .....	121
5.9	Piscines .....	121
5.9.1	Nécessité d'un certificat d'autorisation .....	121
5.9.2	Superficie .....	122
5.9.3	Implantation d'une piscine et du pont soleil .....	122
5.9.4	Aménagement relatif à la sécurité .....	123

5.9.5	Autres exigences	125
5.10	Bassin d'eau	125
5.10.1	Certificat d'autorisation	125
5.10.2	Dispositions particulières aux bassins d'eau à caractère paysager	125
5.10.3	Dispositions relatives aux bains tourbillons (spas)	126
5.11	Dispositions applicables aux terrasses (abrogé)	127
5.12	Dispositions relatives au stationnement	127
5.12.1	Nombre de cases requises	127
5.12.2	Implantation	127
5.12.3	Stationnement de véhicules lourds	127
5.12.4	Aménagement et revêtement	127
5.13	Dispositions relatives à l'affichage	128
5.14	Dispositions relatives à l'implantation des antennes (abrogé)	128
5.15	Usages secondaires	128
5.15.1	Nature des usages secondaires	128
5.15.2	Usages secondaires selon le type d'habitation	129
5.15.2.1	Résidences unifamiliales isolées et jumelées	129
5.15.2.2	Résidences comportant deux logements et plus et maisons mobiles	129
5.15.2.3	Résidences de villégiature à l'extérieur du périmètre urbain	129
5.15.2.4	Résidences communautaires	129
5.15.3	Conditions d'exercice d'un usage secondaire	130
5.15.3.1	Conditions générales	130
5.15.3.2	Conditions spécifiques aux services d'enseignement	131
5.15.3.3	Conditions spécifiques aux logements intergénérationnels	132
5.15.3.4	Conditions spécifiques aux gîtes touristiques, pensions de famille et table champêtres, pensions de famille de 4 chambres ou moins et aux résidences privées de tourisme	132
5.15.3.5	Conditions spécifiques à un atelier artisanal	134
5.16	Dispositions particulières s'appliquant aux maisons mobiles à l'intérieur du périmètre urbain	134
5.16.1	Préparation de l'emplacement	134
5.16.2	Raccordement aux utilités publiques ou à une installation septique conforme	134
5.16.3	Longueur et largeur minimale	134
5.16.4	Ceinture de vide technique	134
5.16.5	Implantation	135
5.16.6	Hauteur d'une maison mobile	135
5.16.7	Annexes	135
5.16.8	Agrandissement d'une maison mobile	135
5.16.9	Réservoirs	135
5.16.10	Foyers extérieurs	135
5.17	Dispositions particulières applicables aux usages résidentiels situés sur un emplacement riverain (adjacent ou à moins de 30 m d'un plan d'eau lac ou cours d'eau) et à l'extérieur d'un périmètre d'urbanisation (abrogé)	135
5.18	Dispositions particulières s'appliquant aux ensembles de villégiature collective	135
5.18.1	Définition	135
5.18.2	Implantation	136
5.18.3	Construction et type architectural	136
5.19	Dispositions applicables aux véhicules de camping	136
5.19.1	Dispositions générales	136
5.19.2	Certificat d'autorisation	136
5.19.3	Conditions reliées à l'usage et l'implantation d'un véhicule de camping dans une zone où l'usage de villégiature est autorisé	137
5.19.4	Stationnement et remisage d'un véhicule de camping	137
5.20	Dispositions applicables aux gîtes touristiques, pensions de famille et tables champêtres et pensions de famille de 4 chambres ou moins sur le territoire municipal (abrogé)	137
<b>CHAPITRE 6</b>		<b>138</b>
<b>DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES COMMERCIAUX ET DE SERVICES</b>		<b>138</b>
6.1	Usages principaux autorisés	138
6.2	Marges	138
6.2.1	Marge avant	138
6.2.2	Marges latérales	138
6.2.2.1	Disposition générale	138
6.2.2.2	Cas de contiguïté	138

6.2.3	Marge arrière	138
6.2.4	Marge donnant sur un lac ou un cours d'eau	138
6.3	Indice d'occupation au sol	138
6.4	Usages complémentaires aux usages commerciaux et de service	138
6.4.1	Usage principal et usage complémentaire	138
6.4.2	Dispositions applicables aux bâtiments accessoires	138
6.4.2.1	Superficie de l'emplacement occupé par des bâtiments accessoires	138
6.4.2.2	Nombre	139
6.4.2.3	Hauteur	139
6.4.2.4	Normes d'implantation et dispositions particulières	139
6.4.3	Dispositions applicables à l'implantation des terrasses	139
6.4.4	Dispositions particulières aux clôtures, haies ou murets	139
6.4.4.1	Clôtures interdites	139
6.4.4.2	Aménagement et entretien	140
6.4.4.3	Normes d'implantation et d'aménagement	140
6.4.5	Dispositions relatives aux accès et au stationnement	140
6.4.5.1	Dispositions générales	140
6.4.5.2	Dispositions particulières	140
6.4.6	Normes de chargement et de déchargement des véhicules	141
6.4.6.1	Disposition générale	141
6.4.6.2	Situation	141
6.4.6.3	Aménagement et tenue des espaces de chargement	141
6.4.7	Aires d'entreposage extérieur	142
6.4.8	Dispositions applicables à l'implantation d'antennes	142
6.4.9	Dispositions applicables à l'affichage	142
6.4.9.1	Dispositions générales	142
6.4.9.1.1	Nombre et superficie maximum d'une enseigne installée sur un mur, pour les usages commerciaux et de service	142
6.4.9.1.2	Nombre et superficie d'une enseigne sur poteau, socle ou muret pour les usages commerciaux et de service	143
6.4.9.1.3	Dispositions particulières aux centres commerciaux et aux bâtiments commerciaux de grande surface	143
6.4.9.1.4	Normes pour les enseignes sur marquise et sur auvent	144
6.5	Dispositions s'appliquant aux usages secondaires	146
6.5.1	Usages secondaires autorisés	146
6.5.2	Conditions liées à l'exercice d'un usage secondaire	146
6.5.2.1	Conditions générales	146
6.5.2.2	Conditions particulières aux centres jardins	147
6.6	Dispositions particulières à certains usages commerciaux	147
6.6.1	Dispositions applicables aux postes d'essence et stations-service lorsque autorisées	147
6.6.1.1	Dispositions applicables à l'emplacement	147
6.6.1.2	Dispositions applicables au bâtiment	148
6.6.1.3	Autres dispositions	148
6.6.2	Dispositions applicables à la vente ou la location de véhicules et équipements mobiles	148
6.6.2.1	Dispositions applicables à l'emplacement	148
6.6.2.2	Dispositions applicables au bâtiment	148
6.6.2.3	Autres dispositions applicables	148
6.6.3	Dispositions applicables aux commerces de détail d'articles usagés autres que pièces détachées, rebuts, véhicules ou équipements mobiles	149
6.6.3.1	Dispositions générales	149
6.6.3.2	Dispositions particulières aux commerces de détail d'articles usagés autres que pièces détachées, rebuts, véhicules ou équipements mobiles intégrés à un "marché public"	149
6.6.3.3	Usages de commerces de détail d'articles usagés autres que pièces détachées, rebuts, véhicules ou équipements mobiles exercés comme usages provisoires	149
6.7	Disposition applicables aux logements à l'intérieur d'un bâtiment utilisé principalement à des usages commerciaux et de service	150
6.8	Plan d'aménagement d'ensemble en vigueur dans la zone 140-1 C	150
	<b>CHAPITRE 7</b>	<b>151</b>
	<b>DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES INDUSTRIELS</b>	<b>151</b>
7.1	Usages principaux autorisés	151

7.2	Marges .....	151
7.2.1	Marge avant .....	151
7.2.2	Marges latérales .....	151
7.2.2.1	Disposition générale .....	151
7.2.2.2	Cas de bâtiments contigus .....	151
7.2.2.3	Marge latérale donnant sur une zone résidentielle ou communautaire, de récréation, sports et loisirs .....	151
7.2.3	Marge arrière .....	151
7.2.3.1	Disposition générale .....	151
7.2.3.2	Marge arrière donnant sur la limite d'une zone résidentielle, communautaire, de récréation, sport et loisirs ou de conservation .....	151
7.2.4	Marge donnant sur un lac ou un cours d'eau .....	151
7.3	INDICE D'OCCUPATION AU SOL .....	151
7.4	USAGES COMPLÉMENTAIRES AUX USAGES INDUSTRIELS .....	152
7.4.1	Usage principal et usage complémentaire .....	152
7.4.2	Dispositions applicables aux bâtiments accessoires .....	152
7.4.2.1	Superficie de l'emplacement occupée par les bâtiments accessoires .....	152
7.4.2.2	Nombre .....	152
7.4.2.3	Abrogé .....	152
7.4.2.4	Normes d'implantation et dispositions particulières .....	152
7.4.2.5	Bâtiment d'entreposage de type dôme .....	152
7.4.3	Dispositions applicables aux clôtures, haies et murets .....	152
7.4.3.1	Clôtures interdites .....	152
7.4.3.2	Aménagement et entretien .....	153
7.4.3.3	Normes d'implantation et d'aménagement .....	153
7.4.3.4	Dispositions particulières applicables aux usages à caractère contraignant .....	153
7.4.4	Dispositions applicables aux accès et au stationnement .....	154
7.4.4.1	Dispositions générales .....	154
7.4.4.2	Dispositions particulières .....	154
7.4.5	Normes de chargement et de déchargement des véhicules .....	154
7.4.5.1	Disposition générale .....	154
7.4.5.2	Situation .....	154
7.4.5.3	Aménagement et tenue des espaces de chargement .....	154
7.4.6	Aires d'entreposage extérieur .....	155
7.4.6.1	Localisation .....	155
7.4.6.2	Étalage en cour avant .....	155
7.4.7	Dispositions applicables à l'affichage .....	155
7.4.7.1	Enseignes autorisées .....	155
7.4.7.2	Nombre .....	155
7.4.7.3	Aire des enseignes .....	155
7.4.7.4	Dispositions particulières aux bâtiments de cinq (5) étages ou plus .....	156
7.5	Dispositions s'appliquant aux usages secondaires .....	156
7.5.1	Nature .....	156
7.5.2	Conditions générales liées à l'exercice de l'usage secondaire .....	156
7.5.2.1	Dispositions générales .....	156
7.5.2.2	Normes d'implantation .....	156
7.6	Dispositions particulières applicables à l'industrie extractive .....	157
7.6.1	Certificat d'autorisation .....	157
7.6.1.1	Nécessité d'un certificat d'autorisation .....	157
7.6.1.2	Défaut d'être détenteur d'un certificat d'autorisation .....	157
7.6.1.3	Permis et certificats en vertu de l'application de lois et règlements des gouvernements supérieurs .....	157
7.6.2	Superficie visée par le certificat d'autorisation .....	157
7.6.3	Zonage .....	157
7.6.4	Normes d'implantation .....	158
7.6.4.1	Distances minimales des habitations et de certains usages institutionnels et communautaires ..	158
7.6.4.2	Milieu hydrique .....	158
7.6.4.3	Prises d'eau .....	158
7.6.4.4	Voie publique et orientation de l'exploitation .....	158

7.6.4.5	Normes générales applicables aux voies d'accès de toute carrière, sablière et gravière ou tourbière .....	159
7.6.4.7	Terrains voisins.....	159
7.6.4.8	Agrandissements .....	159
7.6.4.9	Règle de réciprocité.....	159
7.6.5	Restauration du sol .....	160
7.6.5.1	But .....	160
7.6.5.2	Obligations.....	160
7.6.5.3	Possibilités de restauration du sol .....	160
7.6.5.4	Pente .....	160
7.6.5.5	Délai de restauration.....	160
7.6.5.6	Sol végétal et terres de découverte.....	160
7.6.5.8	Plans d'eau .....	161
7.6.5.9	Végétation .....	161
7.6.5.10	Esthétique .....	161
7.6.5.11	Propreté .....	161
7.6.5.12	Modifications du plan de restauration.....	161
7.6.6	Usages permis sur les sites d'exploitation de carrières, sablières, gravières ou tourbières.....	162
7.6.7	Heures d'exploitation .....	162
7.6.8	Garanties et utilisation .....	162
7.6.8.1	Utilisation de la garantie .....	162
7.6.8.2	Préavis .....	162
7.6.8.3	Remise de la garantie.....	162
7.6.8.4	Garantie en vigueur .....	162
7.6.8.5	Responsabilité .....	163
7.7	Dispositions particulières applicables aux ateliers de réparation automobile .....	163
7.7.1	Accès .....	163
7.7.2	Réservoirs d'essence et pompes .....	163
7.7.3	Entreposage .....	163
7.8	Dispositions portant sur l'aménagement de zones-tampons industrielles.....	163
7.8.1	Disposition générale .....	163
7.8.2	Aménagement .....	164
7.8.3	Constructions prohibées .....	164
7.9	Dispositions portant sur l'aménagement d'une bande de protection au pourtour des cimetières automobiles ....	164
7.9.1	Aménagement .....	164
7.10	Disposition générale relative aux bruits et aux odeurs .....	164
7.11	Dispositions spécifiques aux industries majeures .....	164
7.11.1	Règle générale .....	164
7.11.2	Règles d'implantation .....	164
<b>CHAPITRE 8.....</b>		<b>165</b>
<b>DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES COMMUNAUTAIRES, DE RÉCRÉATION, DE SPORTS ET LOISIRS ET DE CONSERVATION .....</b>		<b>165</b>
8.1	Usages principaux autorisés .....	165
8.2	Marges .....	165
8.2.1	Marge avant .....	165
8.2.2	Marges latérales .....	165
8.2.2.1	Disposition générale .....	165
8.2.2.2	Cas de bâtiments contigus .....	165
8.2.3	Marge arrière .....	165
8.2.3.1	Disposition générale .....	165
8.2.4	Marge donnant sur un lac ou un cours d'eau.....	165
8.3	Indice d'occupation au sol .....	165
8.4	Usages complémentaires aux usages communautaires, de récréation, de sports et loisirs .....	165
8.4.1	Usage principal et usage accessoire.....	165
8.4.2	Dispositions applicables aux bâtiments accessoires .....	166
8.4.2.1	Dispositions générales.....	166
8.4.2.2	Normes d'implantation et dispositions particulières.....	166
8.4.3	Dispositions particulières aux clôtures, haies ou murets .....	166
8.4.3.1	Clôtures interdites.....	166
8.4.3.2	Aménagement et entretien .....	166

8.4.3.3	Normes d'implantation et d'aménagement .....	167
8.4.4	Piscines .....	167
8.4.5	Dispositions relatives aux accès et au stationnement.....	167
8.4.5.1	Dispositions générales.....	167
8.4.5.2	Dispositions particulières.....	168
8.4.6	Espace de chargement et de déchargement des véhicules .....	168
8.4.6.1	Dispositions générales.....	168
8.4.6.2	Situation .....	168
8.4.6.3	Aménagement et tenue des espaces de chargement.....	169
8.4.7	Dispositions applicables à l'affichage.....	169
8.4.7.1	Enseignes autorisées .....	169
8.4.7.2	Nombre .....	169
8.4.7.3	Aire des enseignes .....	169
8.5	Dispositions applicables aux usages secondaires .....	170
8.6	Dispositions particulières aux usages de conservation.....	170
8.7	Aménagement paysager .....	170
8.8	Dispositions applicables aux véhicules de camping.....	171
8.8.1	Usage et implantation d'un véhicule de camping dans une zone où l'usage communautaire, de récréation et de loisirs est autorisé .....	171
8.9	Habitations légères de loisir .....	172
<b>CHAPITRE 9 .....</b>		<b>173</b>
<b>DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES AGRICOLES ET FORESTIERS.....</b>		<b>173</b>
9.1	Usages principaux autorisés .....	173
9.2	Marges .....	173
9.2.1	Marge avant .....	173
9.2.2	Marges latérales .....	173
9.2.3	Marge arrière .....	173
9.2.4	Marge donnant sur un lac ou un cours d'eau.....	173
9.2.5	Marges et dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement.....	173
9.2.6	Éventualité où une marge n'est pas prévu à la grille des spécifications.....	173
9.3	Usages complémentaires aux usages agricoles et forestiers .....	173
9.3.1	Usage principal et usage complémentaire .....	173
9.3.2	Dispositions applicables aux bâtiments accessoires .....	174
9.3.2.1	Superficie et nombre.....	174
9.3.2.2	Hauteur .....	174
9.3.2.3	Normes d'implantation .....	174
9.3.2.4	Bâtiment accessoire sur un emplacement ou un terrain où il n'existe pas de bâtiment principal et abri forestier .....	174
9.3.2.5	Bâtiment de type «mégadôme» :.....	174
9.3.3	Clôtures, haies et murets .....	175
9.3.3.1	Clôtures interdites.....	175
9.3.3.2	Aménagement et entretien .....	175
9.3.3.3	Normes d'implantation .....	175
9.3.3.4	Triangle de visibilité .....	175
9.3.4	Dispositions applicables aux accès et au stationnement .....	175
9.3.4.1	Dispositions générales.....	175
9.3.4.2	Nombre de cases requises .....	176
9.3.5	Aires d'entreposage extérieur .....	176
9.3.6	Dispositions applicables à l'affichage.....	176
9.3.6.1	Enseignes autorisées .....	176
9.3.6.2	Dispositions applicables .....	176
9.4	Dispositions applicables aux usages secondaires .....	177
9.4.1	Usages secondaires autorisés .....	177
9.4.2	Conditions liées à l'exercice de l'usage secondaire .....	177
9.4.2.1	Dispositions générales.....	177
9.4.2.2	Dispositions particulières aux véhicules de camping autorisés dans une bleuetière.....	177
9.5	Dispositions particulières relatives au déboisement.....	178
9.5.1	Certificat d'autorisation .....	178
9.5.2	Dimension des aires de coupe .....	178
9.5.3	Aires d'application .....	178

9.5.4	Coupe à blanc .....	178
9.5.5	Protection des propriétés voisines .....	179
9.5.6	Protection visuelle des chemins publics .....	179
9.5.7	Aires d'empilement .....	179
9.5.8	Exceptions .....	179
9.5.9	Déboisement et abattage d'arbres dans les zones résidentielles, commerciales, institutionnelles et communautaires, mixtes ou dans un rayon de 300 m de telles zones .....	180
9.5.10	Déboisement et abattage d'arbres dans les zones de villégiature ou autour de résidences de villégiature (chalets) .....	180
9.5.11	Déboisement dans les aires présentant une pente supérieure à 30 % .....	181
9.6	Dispositions particulières relatives aux scieries mobiles .....	181
9.6.1	Scieries mobiles .....	181
9.6.2	Conditions applicables .....	181
9.6.2.1	Certifications applicables .....	181
9.6.2.2	Implantation .....	181
9.6.2.3	Disposition des résidus .....	181
9.6.2.4	Entreposage de bois .....	181
9.6.2.5	Démobilisation .....	181
9.6.2.6	Entreposage .....	181
9.7	Dispositions applicables à la gestion des implantations et de l'épandage des engrais organiques en vue de favoriser une cohabitation des usages en milieu agricole .....	182
9.7.1	Dispositions générales .....	182
9.7.2	Dispositions particulières en vue de la détermination des distances séparatrices en relation avec un périmètre d'urbanisation .....	182
9.7.3	Calcul des distances séparatrices relatives aux odeurs .....	182
9.7.4	Distances séparatrices dans le cas de lieux d'entreposage des engrais de ferme situés à plus de 150 mètres d'une installation d'élevage .....	183
9.7.5	Distances séparatrices relatives à l'épandage des engrais de ferme .....	184
9.7.6	Épandage permis jusqu'aux limites du champ .....	184
9.7.7	Dispositions particulières pour la détermination des distances séparatrices pour les installations d'élevage à forte charge d'odeurs et d'entreposage de cendres .....	184
9.7.7.1	Périmètre d'urbanisation .....	184
9.7.7.2	Immeuble protégé .....	184
9.7.8	Dispositions particulières pour la détermination des distances séparatrices pour les installations d'entreposage d'engrais de ferme et de matières fertilisantes à forte charge d'odeurs (entreposés à l'extérieur de l'installation d'élevage) .....	185
9.7.8.1	Périmètre d'urbanisation : .....	185
9.7.8.2	Immeuble protégé .....	185
9.7.9	Dispositions particulières pour la détermination des distances séparatrices pour l'épandage d'engrais de ferme et autres matières fertilisantes à fortes charges d'odeurs .....	185
9.7.9.1	Périmètre d'urbanisation .....	185
9.7.9.2	Immeuble protégé .....	185
9.7.10	Dispositions particulières pour la détermination des distances séparatrices en bordure des ouvrages de captage .....	186
9.7.10.1	Installations d'élevage à proximité d'ouvrage de captage .....	186
9.7.10.2	Épandage à proximité d'ouvrage de captage .....	186
9.7.11	Dispositions particulières relatives aux élevages de suidés, de gallinacés, d'anatidés et de dindons .....	186
9.7.12	Dispositions particulières relatives aux élevages porcins .....	186
9.7.12.1	Unité d'élevage porcin .....	186
9.7.12.2	Dimensions des bâtiments d'élevage porcin .....	187
9.8	Résidence de villégiature forestière .....	187
	<b>CHAPITRE 10 .....</b>	<b>188</b>
	<b>DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES LIÉS AUX TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS ET PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉNERGIE .....</b>	<b>188</b>
10.1	Usages principaux autorisés .....	188
10.2	Marges .....	188
10.2.1	Marge avant .....	188
10.2.2	Marges latérales .....	188
10.2.3	Marge arrière .....	188
10.2.4	Marge donnant sur un lac ou un cours d'eau .....	188

10.2.5	Éventualité où une marge n'est pas prévu à la grille des spécifications.....	188
10.3	Usages complémentaires aux usages liés aux transports et communications.....	189
10.3.1	Usage principal et usages accessoires.....	189
10.3.2	Bâtiments accessoires.....	189
10.3.2.1	Nombre.....	189
10.3.2.2	Superficie de l'emplacement occupée par un bâtiment accessoire.....	189
10.3.2.3	Normes d'implantation.....	189
10.3.2.4	Hauteur.....	189
10.3.3	Dispositions applicables aux clôtures, haies et murets.....	189
10.3.3.1	Clôtures interdites.....	189
10.3.3.2	Aménagement et entretien.....	189
10.3.3.3	Normes d'implantation et d'aménagement.....	189
10.3.3.4	Dispositions particulières applicables aux usages à caractère contraignant.....	190
10.3.4	Dispositions applicables aux accès et au stationnement.....	190
10.3.4.1	Dispositions générales.....	190
10.3.4.2	Dispositions particulières.....	190
10.3.5	Normes de chargement et de déchargement des véhicules.....	191
10.3.5.1	Situation.....	191
10.3.5.2	Aménagement et tenue des espaces de chargement.....	191
10.3.6	Aires d'entreposage extérieur.....	191
10.3.7	Dispositions applicables à l'affichage.....	191
10.3.7.1	Enseignes autorisées.....	191
10.3.7.2	Nombre.....	191
10.3.7.3	Aire des enseignes.....	191
10.4	Dispositions s'appliquant aux usages secondaires.....	192
10.4.1	Usages secondaires autorisés.....	192
10.4.2	Conditions liées à l'exercice de l'usage secondaire.....	192
10.5	Dispositions portant sur l'aménagement de zones-tampons.....	192
10.5.1	Disposition générale.....	192
10.5.2	Aménagement.....	192
<b>CHAPITRE 11.....</b>		<b>193</b>
<b>DISPOSITIONS APPLICABLES À CERTAINES ZONES.....</b>		<b>193</b>
11.1	Dispositions spécifiques relatives aux usages sur les îles.....	193
11.1.1	Territoire assujéti.....	193
11.1.2	Constructions et ouvrages autorisés.....	193
11.1.3	Règle générale d'implantation.....	193
11.1.4	Travaux d'excavation du sol.....	193
11.1.5	Travaux d'abattage.....	193
11.2	Dispositions spécifiques relatives aux usages dans les zones 2 Ae, 4 Ae, 5 Ae, 6 Ae, 6-1 Ae, 6-2 Ae, 7 Ae, 8 Ae, 12 Ae, 20-1 Ae, 21 Ae, 22-1 Ae, 30-1 Ae, 32 Ae, 33 Ae, 35-1 Ae, 42-3 Ae, 102-1 Ae.....	193
11.2.1	Règles d'implantation résidentielle.....	193
11.2.2	Règles d'implantation résidentielle de villégiature (Abrogé).....	195
11.3	Dispositions spécifiques relatives aux îlots déstructurés de la zone agricole permanente.....	195
11.3.1	Règles d'implantation résidentielle.....	195
11.3.2	Les autres usages autorisés.....	195
11.4	Dispositions spécifiques relatives aux usages dans les zones 12-1 Fd, 20 Fd, 22 Fd, 23 Fd, 32-4 Fd, 32-5 Fd, 32-6 Fd, 32-7 Fd, 32-8 Fd, 32-9 Fd, 33-1 Fd, 33-2 Fd, 34 Fd, 35 Fd, 42 Fd, 42-2 Fd.....	195
11.4.1	Règles d'implantation résidentielle.....	195
11.4.2	Règles d'implantation résidentielle de villégiature forestière.....	196
11.5	Dispositions spécifiques relatives aux usages dans la zone 2-2 Fe.....	196
11.5.1	Règles d'implantation résidentielle.....	196
11.6	Dispositions spécifiques relatives aux usages dans les zones 31 Co, 139 Co, 211 Co, 217 Co, 240 Co, 255 Co, 257 Co, 603 Co.....	196
11.6.1	Règles générales d'implantation.....	196
11.6.2	Travaux d'excavation de sol.....	196
11.6.3	Travaux d'abattage.....	196
11.7	Dispositions spécifiques relatives aux usages dans les zones 1 Rp, 2-1 Rp, 15 Rp, 23-1 Rp, 25 Rp, 27 Rp, 205 Rp.....	197
11.7.1	Règle générale d'implantation.....	197
11.7.2	Travaux d'excavation de sol.....	197

11.7.3 Travaux d'abattage .....	197
11.8 Dispositions spécifiques relatives aux usages dans les zones 3 Rm, 17 Rm, 24 Rm, 24-1 Rm, 32-1 Rm, 32-2 Rm, 32-3 Rm, 41 Rm, 45 Rm, 103 Rm, 122 Rm, 200 Rm et 212 Rm .....	197
11.8.1 Règle générale d'implantation .....	197
11.8.2 Travaux d'excavation de sol .....	198
11.8.3 Travaux d'abattage .....	198
11.9 Dispositions spécifiques relatives aux usages dans les zones 13 V, 14 V, 36 V, 43 V, 44 V, .....	198
11.9.1 Règle générale d'implantation .....	198
11.9.2 Règle d'implantation des établissements d'hébergement public saisonnier et les résidences de villégiature privées saisonnières .....	198
11.9.3 Travaux d'excavation de sol .....	199
11.9.4 Travaux d'abattage .....	199
11.10 Dispositions spécifiques relatives aux usages et constructions dans les zones 36 V, 43 V ET 44 V .....	199
11.11 Dispositions spécifiques relatives aux usages dans la zone 17-1 Rm .....	200
11.11.1 Bâtiments principaux .....	200
11.11.1.1 Nombre de bâtiments principaux autorisés .....	200
11.11.1.2 Architecture des bâtiments .....	200
11.11.2 Bâtiments accessoires .....	200
11.11.2.1 Superficie et implantation .....	200
11.11.2.2 Architecture .....	201
11.11.3 Construction accessoires et affichage .....	201
11.11.4 Préservation de la couverture forestière .....	202
11.11.5 Protection du milieu naturel .....	202
11.11.6 Gestion des équipements d'alimentation énergétique .....	202
11.11.7 Gestion des équipements d'éclairage extérieur .....	203
11.12 Dispositions spécifiques relatives à l'implantation de résidences dans les zones agricoles dynamique (Ad) .....	203
11.12.1 Règles d'implantation résidentielle .....	203
<b>CHAPITRE 12 .....</b>	<b>205</b>
<b>DISPOSITIONS FINALES .....</b>	<b>205</b>
12.1 Dispositions applicables aux dérogations et aux droits acquis .....	205
12.1.1 Disposition relative à l'implantation d'une construction existante avant novembre 1983 .....	205
12.1.2 Dispositions particulières applicables aux usages dérogatoires .....	205
12.1.2.1 Cessation de la reconnaissance de droit acquis .....	205
12.1.3 Remplacement d'un usage dérogatoire par un autre usage dérogatoire .....	206
12.1.4 Extension d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis sans agrandissement du bâtiment .....	206
12.1.5 Extension d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis exercé à l'intérieur d'un bâtiment dont l'agrandissement est requis .....	206
12.1.6 Extension d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis situé à l'extérieur sur un emplacement .....	206
12.1.7 Agrandissement d'une construction dont l'implantation est dérogatoire et que l'usage est dérogatoire et protégée par un droits acquis .....	207
12.1.8 Agrandissement d'une construction dont l'implantation est dérogatoire et que l'usage est conforme .....	207
12.1.9 Rénovation, réparation et entretien d'une construction dont l'implantation est dérogatoire et protégée par droits acquis .....	207
12.1.10 Travaux nécessaires au maintien des droits acquis .....	208
12.1.11 Remplacement d'une construction dérogatoire .....	208
12.1.12 Déplacement d'une construction dérogatoire .....	208
12.1.13 Dispositions particulières concernant les constructions accessoires sur un emplacement sans bâtiment principal ..	208
12.1.14 Dispositions particulières concernant les constructions à un usage dérogatoire protégé par un droit acquis .....	208
12.1.15 Réintégration d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis à l'intérieur d'un bâtiment détruit ou endommagé à la suite d'un sinistre .....	209
12.1.16 Dispositions relatives aux enseignes et structures d'enseignes dérogatoires .....	209
12.1.16.1 Droits acquis à l'égard d'une enseigne dérogatoire .....	209
12.1.16.2 Exécution de travaux nécessaires au maintien des droits acquis .....	209
12.1.16.3 Modification d'une enseigne dérogatoire .....	210
12.1.16.4 Extinction des droits acquis relatifs à une enseigne .....	210
12.1.16.5 Remplacement d'une enseigne dérogatoire .....	210
12.1.17 Dispositions relatives aux emplacements dérogatoires .....	210
12.1.17.1 Dispositions relatives à la construction d'un bâtiment principal sur un emplacement vacant dérogatoire .....	210

12.1.17.2 Dispositions relatives à l'agrandissement d'une construction sur un emplacement dérogatoire ....	210
12.1.18 Les droits acquis en zone agricole .....	211
12.2 Dérogation et sanction.....	211
12.2.1 Dispositions générales .....	211
12.2.2 Pénalité et continuité de la contravention .....	211
12.2.2.1 Disposition particulière au déboisement et à l'abattage d'arbres .....	211
12.2.2.2 Continuité de la contravention et recours.....	212
12.2.3 Recours de droit civil .....	212